

DOSSIER

Nouvelle stratégie : une vision plus large

Ferdy
LOUISY,

président
du parc national
de Guadeloupe,
vice-président de
l'agence des aires
marines protégées.



“
un guide précieux
pour une grande
ambition ”

Depuis 2007, l'Etat a mis en place une stratégie pour la création d'aires marines protégées pour la métropole. Cependant, il apparaît urgent et primordial qu'un travail plus complet soit fait afin d'élaborer une vraie stratégie nationale qui ne fasse pas l'impasse sur 97% de l'espace marin français qui se situe outre-mer. Ceci est d'autant plus important que les projets y ont été bon train : extension à la mer du Parc national de Guadeloupe, inscription au Patrimoine mondial du lagon de Nouvelle-Calédonie et création du Parc naturel marin de Mayotte, pour ne citer que les plus emblématiques. Cette nouvelle stratégie est le fruit d'une discussion approfondie entre représentants des différents acteurs en mer, publics et privés. Elle pose des principes sur ce que sont les aires marines protégées, sur leur rôle et sur la façon dont leur développement doit être envisagé. Un guide précieux pour une grande ambition : placer 20% des eaux sous juridiction française en aires marines protégées. Au-delà de ce chiffre qui donne la mesure de l'ambition, ce sont avant tout les enjeux qui nous motivent : protection du patrimoine naturel marin, bonne santé des écosystèmes, ressources halieutiques abondantes... Une protection du milieu marin à laquelle les français sont en grande majorité sensibles, offrant également des perspectives de développement économique et social.

Adoptée par l'Etat en avril dernier, la nouvelle Stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées préconise le développement de réserves au large et s'étend à l'Outre-mer.



© Cristofani Martina / Cœurs de Nature / SIPA

La stratégie préconise le développement des « cœurs de nature ». Ici, la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio.

« Cette stratégie offre un cadre pour la création d'un réseau d'aires marines protégées qui soit à la fois cohérent, connecté et représentatif, puis pour la mise en gestion de ces espaces. La participation des parties prenantes, la prise en compte des intérêts écologiques et des enjeux socioéconomiques en sont la pierre angulaire », résume Odile Gauthier, directrice de l'eau et de la biodiversité au Ministère du développement durable. Fruit d'une large concertation, au sein d'un groupe de travail établi suite au Grenelle de la Mer autour du Conseil d'administration de l'Agence, elle comprend plusieurs évolutions majeures par rapport à la stratégie de 2007. « Celle-ci ne parlait que de création d'AMP et ne concernait que la métropole, rappelle François Gauthier, directeur adjoint de l'Agence. Désormais, il s'agit de fixer des priorités en matière de gestion mais aussi de compléter le réseau, dans les eaux ultramarines, mais également au large, en métropole. »

La Stratégie préconise le développement des « cœurs de nature », au sein d'AMP de grande dimension. « Ces espaces à statut de protection fort ne représentent que 0,3% des eaux françaises, rappelle François Gauthier. Il s'agit donc d'une évolution indispensable. » Elle suggère le lancement d'un chantier juridique sur l'extension des réserves naturelles au-delà des 12 milles, et réaffirme l'engagement à travailler à la protection de la biodiversité en haute mer. « Il faut que l'effort de représen-

tation soit équivalent, de l'estron jusqu'à la ZEE, voire au-delà », commente Olivier Le Nezet, président du CRPMEB de Bretagne, représentant CFDT-marins au Grenelle de la mer. « Actuellement, poursuit-il, en métropole, 40% de la zone des 12 milles est classée en AMP. Pour pollier le risque de rejet des professionnels de la pêche, il faudrait toujours plus de concertation lors de la mise en place des mesures de gestion. »

La Stratégie aborde largement la question de la gestion des pêches. « Il y est réaffirmé que les AMP ont aussi vocation à conserver les ressources halieutiques », précise François Gauthier. « Attention au mélange des genres, prévient Olivier Le Nezet, les AMP doivent rester centrées sur la protection de la biodiversité et l'amélioration de la qualité des eaux, laquelle ne cesse de se dégrader, ou détrimement de la ressource. »

A cet égard, la Stratégie ébauche de nouvelles pistes pour une plus grande attention au lien terre-mer. Notamment à travers l'amélioration de la connaissance et du suivi des écosystèmes, la recherche de synergies entre les instances de gestion de l'eau et les instances de gouvernance des AMP et le recours aux instruments réglementaires. L'ampleur du chantier est à la mesure des enjeux.

*Comité régional des pêches maritimes.
Stratégie en ligne sur : www.aires-marines.fr

Outre-mer : des principes à s'approprier

L'objectif de classer 20 % de la ZEE en aires marines protégées ne sera pas atteint sans l'Outre-mer, qui représente 97% de l'espace maritime français. La nouvelle Stratégie fixe donc aussi des priorités pour la création et la gestion des AMP dans les eaux ultramarines.



© T. Abiven

Un parc marin est à l'étude dans les eaux de la Martinique. Ici, un poisson trompette.

En 2007, les aires marines protégées couvraient environ 0,5 % de l'espace ultramarin. Depuis, ce chiffre est passé à un peu plus de 2 %, mais le réseau reste très parcellaire et la proportion d'AMP dans les eaux sous juridiction apparaît très variable, d'une région à l'autre.

La nouvelle stratégie fait donc la part belle à l'Outre-mer, avec des priorités globales, telles

l'amélioration des connaissances, la mise en œuvre d'actions particulières pour les espèces et les habitats, des plans de lutte contre les espèces envahissantes, ou encore le renforcement des capacités des gestionnaires d'AMP. Elle décline également une série d'axes forts, par région géographique.

Pour l'océan Indien, elle évoque la nécessité de mettre

Un réseau encore parcellaire

en place le plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses, créé le 22 février 2011, de créer une réserve naturelle nationale à Europa (qui vient d'être labellisée « site Ramsar », du nom de la Convention pour la protection des zones humides), d'étudier l'opportunité de compléter le réseau dans les îles Éparses. Dans l'Atlantique, il s'agira de favoriser les échanges techniques et les coopérations régionales et d'étudier un projet de parc naturel marin en Martinique. Dans le Pacifique, l'accent est mis sur le soutien aux dossiers du patrimoine mondial : gestion du bien inscrit du lagon en Nouvelle-Calédonie et projet d'inscription des Marquises. La priorité est donnée également aux campagnes d'acquisition de connaissances sur le milieu marin et à la mise en place de démarches de planification spatiale. Le but est de créer un réseau d'AMP garant d'une gestion globale et d'un développement durable des usages, dans le respect des cultures.

« La zone australe et antarctique, elle, comprend déjà la réserve naturelle des terres australes, la plus vaste de France. Son plan de gestion, validé en mars 2011, prévoit d'étudier son extension à l'ensemble des eaux territoriales de Crozet

et Kerguelen », souligne Cédric Marteau, directeur de la conservation du patrimoine naturel à l'administration des Terres australes et antarctiques françaises. La stratégie prévoit en outre la finalisation du programme scientifique régional, initié en 2011 dans les eaux subantarctiques et pour la mer Dumont D'Urville.

Respecter les cultures

« Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique. Il vise à faire ressortir les zones de « points chauds » de la biodiversité. Ces données seront ensuite croisées avec les usages du milieu, afin d'identifier les menaces potentielles et de définir les outils de gestion adaptés à la conservation du patrimoine naturel », explique Cédric Marteau.

Comme le rappelle Odile Gauthier, directrice de l'eau et de la biodiversité au Ministère du développement durable, « la stratégie nationale fixe de grands principes tels que la contribution et l'intégration des AMP à de nombreuses politiques (connaissance, bon état écologique du milieu marin, activités maritimes...). Aux acteurs des territoires, tant métropolitains qu'ultramarins, de décliner ces principes et de faire vivre les orientations d'actions indiquées par région marine. »

“ La biodiversité n'est pas assez mise en avant ”



Denez L'Hostis

Représentant de France Nature Environnement au CA de l'Agence des aires marines protégées.

Quel bilan faites-vous du chemin parcouru depuis l'adoption de la première stratégie, en 2007 ?

Indéniablement, les choses ont avancé en matière de gestion durable de l'espace maritime. Je pense, en particulier, à l'outil « parc naturel marin ». C'est un moyen efficace de mobiliser les populations littorales aux enjeux colossaux de la protection de ces écosystèmes, comme le démontrent les forts taux de participation aux enquêtes publiques. En revanche, on peut déplorer le retard pris sur le calendrier :

les huit parcs naturels marins métropolitains annoncés pour 2012 sont maintenant prévus pour 2015.

Quel regard portez-vous sur la nouvelle stratégie, qui vient d'être adoptée ?

Le point positif, c'est qu'elle inclut l'Outre-mer. Cela va permettre à la France de tenir son rôle international de deuxième puissance maritime au monde, puisque la grande majorité de nos eaux territoriales sont ultramarines. Cela dit, les élus ultramarins ont particulièrement tendance à

sacrifier l'environnement sur l'autel du développement dit « durable ».

Selon vous, comment éviter cet écueil ?

Aujourd'hui, avec moins de 7 % des sièges, les associations de protection de la nature sont sous-représentées au conseil de gestion des parcs naturels marins. Elles le sont aussi au conseil d'administration de l'Agence. En fait, étonnamment, la biodiversité n'apparaît pas comme une question centrale dans la stratégie pour les aires marines protégées.

Belle moisson aux Marquises

Les résultats de la campagne « Marquises » ont été présentés le 27 juin à l'aquarium de la Porte Dorée, à Paris, en présence de tous les partenaires.

« Pakaihi i te moana » : respect de l'océan, c'est le nom de cette campagne organisée de fin octobre 2011 à fin février 2012, dans le cadre de l'accord de coopération signé entre l'Agence des aires marines protégées et le gouvernement polynésien. « On le doit, tout comme le logo de la campagne, au talent d'un jeune marquisien », souligne Pierre Watremez, responsable scientifique de l'Agence. « La société civile a, en effet, été étroitement associée aux différentes étapes de l'opération. » Cette campagne pluridisciplinaire a été financée et orchestrée par l'Agence, et conduite avec ses partenaires scientifiques*. Du côtier vers le large, elle a confirmé l'originalité des Marquises en termes de biodiversité marine. La preuve est faite, désormais d'un endémisme tutoyant les records déjà connus dans le Pacifique...

Les grands moyens ont été dé-

ployés : plus de 5000 kilomètres de navigation et 80 jours de mer à bord du navire océanographique Braveheart, 130 sites prospectés en 1800 heures de plongée, une vingtaine de plongées avec robot... Quatre équipes se sont succédées, explorant différentes facettes de la biodiversité marine : les poissons côtiers, le benthos (organismes fixés sur le fond) côtier, les grottes et les écosystèmes profonds et, enfin, les poissons pélagiques et le plancton. « Tout est compliqué dans un archipel aussi isolé, mais finalement, les treize îles de l'archipel ont pu être couvertes », se félicite Serge Planes, directeur du Criobe**, responsable logistique de la campagne et spécialiste des poissons côtiers. A la clé, un inventaire de plus de 400 espèces de poissons côtiers, d'une trentaine de coraux et d'une centaine d'algues, des milliers de données (échantillons biologiques, prélèvements hydrologiques, photos, vidéos...) à analyser, de nombreuses espèces nouvelles pour la science, dont une vingtaine de poissons, et des associations jamais observées auparavant

entre coraux, mollusques, échinodermes (oursins et étoiles de mer) et crustacés...

« La synthèse des résultats fera l'objet d'une restitution lors d'un colloque scientifique en Polynésie française début 2014 », précise Pierre Watremez. « Compte-tenu de leur richesse, de leur originalité et de leur état de préservation quasiment unique dans la région, les Marquises pourraient devenir un « écosystème modèle » pour les chercheurs. », commente Serge Planes, enthousiaste.

« Il s'agit aussi d'aider le gouvernement polynésien et les marquisiens à lever deux interrogations majeures » reprend Pierre Watremez. « Faut-il prolonger en mer le dossier de demande de classement des Marquises au Patrimoine mondial de l'Unesco ? » et « Comment gérer ou mieux la ressource halieutique ? » La pêche constitue, en effet, un enjeu important pour l'économie du pays.

*CNRS, Ifremer, IRD, MNHN ...

**Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement de Polynésie française (CNRS-EPHE)

★ Consultation publique pour le milieu marin

Portée par le Ministère du Développement durable, avec l'appui technique et scientifique de l'Agence et de l'Ifremer, la directive cadre Stratégie pour le milieu marin donnera lieu à une consultation publique à partir du 16 juillet. Visant à réaliser ou à maintenir un bon état écologique du milieu marin au plus tard pour 2020, elle s'applique aux zones sous souveraineté ou juridiction française, divisées en quatre sous-régions marines. Toutes les infos pour participer sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Objectifs,28128.html>



Mobilisation générale sur l'estran

Le premier comptage national simultané des pêcheurs à pied récréatifs, organisé les 7 et 8 avril, livre ses résultats.

Le tiers des estrans métropolitains couverts (hors Méditerranée), 35 organismes mobilisés et plus de 230 observateurs ... Pour le premier comptage national des pêcheurs à pied récréatifs organisé à l'occasion du week-end de Pâques par l'Agence des aires marines protégées, le Conservatoire du littoral et les associations Vivarmor Nature et Iodde, la mobilisation a été bonne !

Le soleil n'étant pas de la partie, on observe une fréquentation moindre que lors d'autres grandes marées printanières. « Globalement, 40 000 pêcheurs ont pu être dénombrés, au total, sur ces deux jours. Cela traduit la bonne mobilisation des observateurs, mais d'autres comptages seraient nécessaires pour connaître réellement la fréquentation des estrans, dans différentes situations », précise Stéphanie Tachaires, chargée de mission à l'Agence. Au nombre des enseignements de ce week-end, on note toutefois une plus

grande fréquentation des estrans rocheux et mixtes que des milieux sablo-vaseux. « Dans les Côtes d'Armor, la fréquentation était globalement diffuse, et les pratiques diverses, ajoute Franck Delisle, coordinateur « pêche à pied » à Vivarmor Nature. Mais certains sites apparaissent particulièrement attractifs, comme la pointe de l'Arcouest, au nord de la baie de Saint-Brieuc. »

Là où ce type d'opération a déjà eu lieu, il est possible d'apprécier, en comparant les chiffres, les caractéristiques des pratiquants : les sites où la fréquentation reste inchangée par rapport à un week-end comparable, mais plus clément, sont probablement fréquentés par les amateurs les plus assidus. On remarque aussi des reports, de sites ayant récemment fait l'objet d'interdiction de pêche, sur des sites voisins.

« Ce comptage, qui entre dans le cadre d'un « programme national pêche à pied », permettra de sensibiliser les pratiquants de façon plus efficace », reprend Franck Delisle « L'idée première n'est pas de réglementer », ajoute Patrick Bazin, au Conservatoire du littoral. « Le pari que nous faisons, c'est que cette activité reste libre. » Pour cela, il faut qu'elle soit durable.

★ Jet-ski : organisateurs au tribunal

L'Agence porte plainte auprès du Tribunal de grande instance de Pointe-à-Pitre contre la société Karujet, organisatrice de la 7ème édition des Championnats du monde de jet ski réunissant environ 150 participants. La course, qui s'est tenue du 29 mars au 1er avril, n'a pas respecté la réglementation et les conditions posées par le préfet de la Guadeloupe, avec des enjeux importants compte tenu d'un parcours en totalité dans le sanctuaire de mammifères marins AGOA et en partie dans la partie maritime du Parc national de la Guadeloupe, à proximité immédiate des cœurs de parc.



La pêche à pied ferait de plus en plus d'adeptes.

Un méga-programme sur la mégafaune

Le programme d'acquisition de connaissances sur les oiseaux et les mammifères marins en France métropolitaine (Pacomm) bat son plein.

« Pacomm répond au besoin de connaissances concernant le réseau Natura 2000 en mer », explique Aurore Sterckeman, chargée de mission à l'Agence, et coordinatrice du programme. « Il s'agit de produire un état initial du patrimoine naturel pour les sites déjà désignés, et d'identifier des zones pertinentes pour compléter le réseau, en particulier au large », précise-t-elle. Le programme comprend des campagnes d'observation aérienne et des observations depuis des plateformes maritimes, un suivi à distance des puffins et un suivi acoustique des marsouins communs.

Le suivi aérien de la mégafaune marine, qui a débuté l'hiver dernier, constitue le volet le plus ambitieux du programme. « Tout l'espace maritime métropolitain et quelques zones limitrophes vont être survolés, soit 46 800 kilomètres de transects. Ils feront l'objet de huit passages, deux en hiver et deux en été, répartis sur deux ans », détaille Emeline Pettex, de l'Université de la Rochelle, qui coordonne ces campagnes. « Malgré une météo défavorable qui nous a empêché d'effec-

ter le deuxième passage prévu, la campagne de l'hiver dernier nous a permis de totaliser 1500 observations de cétacés, soit 4000 à 5000 individus et 21000 observations d'oiseaux. C'est considérable ! » L'avion a démontré son efficacité pour l'observation d'espèces difficiles à détecter, tels les marsouins communs ou les baleines à bec. « Hormis les échouages, il n'existait aucune donnée sur les marsouins communs dans le golfe de Gascogne, reprend Emeline Pettex. L'hiver dernier, nous en avons observés quatre-vingt-sept ! » Les campagnes aériennes ne permettant pas toujours de déterminer l'espèce, elles sont complétées par des observations depuis des plateformes maritimes, notamment lors de campagnes halieutiques de l'Ifremer, qui suivent le même itinéraire tous les ans.

La pause de GPS, couplés à différents enregistreurs de plongée, et de balises de suivi satellitaire devraient par ailleurs permettre d'éclairer l'écologie des populations de puffins yelkouan et cendrés, qui nichent en France. « Elle a commencé l'été dernier, précise Aurore Sterckeman. Les données déjà collectées laissent présager des résultats inédits sur les déplacements et les zones d'alimentation de ces oiseaux en période de reproduction. Et, pour l'instant, le taux de récupération des balises qui restent un an en place est excellent. » Quant au volet « coordination des projets thématiques », il valorisera divers autres programmes sur les oiseaux et les cétacés, dans un souci d'optimisation de l'action publique.

Des synthèses intermédiaires seront réalisées fin 2012 et fin 2013, accompagnées du versement des données à l'Inventaire national du patrimoine naturel. « La synthèse finale, attendue pour fin 2014, devrait permettre d'identifier et de caractériser les habitats préférentiels de ces espèces, de comprendre leur place dans l'écosystème marin, d'identifier leurs interactions avec les activités humaines et de proposer des mesures de gestion et des indicateurs de suivis pertinents », conclut Aurore Sterckeman.



© Jean-Jacques Bouber / CRMM / Agence des AMP

Les suivis aériens sont complétés par des observations depuis des bateaux.

Amère Rio

La Conférence de Rio, qui s'est tenue au Brésil du 20 au 22 juin dernier, s'achève sur un constat d'échec. Les océans tirent à peine leur épingle du jeu.

Vingt ans après les espoirs suscités par la première Conférence des Nations unies sur le développement durable, les résultats des négociations internationales menées à l'occasion du sommet de la Terre « Rio + 20 » sont globalement décevants. « Les moindres avancées concernent les océans, et notamment la haute mer, désormais officiellement à l'agenda des Nations unies », précise Christophe Lefebvre, délégué aux affaires internationales pour l'Agence des aires marines protégées, et conseiller pour les océans de l'Union mondiale pour la nature (UICN), présent au Sommet. « En 2014, reprend-il, il est prévu que les Etats membres des Nations unies fassent des propositions sur l'élaboration d'un instrument juridique international permettant la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité au-delà des zones de juridiction nationales. »

Outre cet objectif sur la haute-mer, la déclaration finale de la conférence rappelle l'importance de lutter contre la pêche illégale, et d'améliorer les connaissances sur l'acidification des océans. Les aires marines protégées y sont aussi évoquées, avec l'objectif qu'elles couvrent un minimum de 10 % des zones marines et côtières d'ici 2020 contre 1% actuellement sur l'ensemble des océans. « Selon la déclaration finale de la Conférence de Johannesburg, qui s'est tenue en 2002, cet objectif aurait dû être atteint cette année. Or au rythme actuel, nous ne l'atteindrons pas avant 2050. C'est un grave constat d'échec », déplore Christophe Lefebvre. Malheureusement, en l'absence d'une Agence mondiale de l'environnement, difficile d'insuffler une réelle dynamique pour la sauvegarde de la biodiversité. « La création d'une telle Agence a été proposée par l'Union européenne lors du Sommet, raconte-t-il. Mais elle a été rapidement écartée par les autres Nations. » La balle est peut-être désormais dans le camp de la société civile, très mobilisée à Rio, et très déçue.

* L'Agence aux fêtes maritimes



© O. Brosseau / Agence des AMP

Cet été, l'Agence participe aux fêtes maritimes de Brest, du 13 au 19 juillet et de Douarnenez du 19 au 22 juillet. Aux Tonnerre de Brest, les agents donnent rendez-vous au public sur le Parc à chaîne pour suivre « grapheurs des mers » : chaque jour, les voiles d'un vieux gréement de Madagascar, « Le Sourire », seront peintes par des artistes sur le thème de la protection du milieu marin. Elles seront hissées le 19 juillet lors de la parade entre Brest et Douarnenez. Par ailleurs, les agents du Parc naturel marin d'Iroise conduiront des actions de sensibilisation sur l'eau et dans le Village des sciences où l'Agence est aussi partenaire du stand « sciences participative ». Enfin, un grand écran placé au cœur des Tonnerre de Brest proposera, en partenariat, une projection dédiée aux aires marines protégées et à la découverte du milieu marin.

* Un président pour le Parc du golfe du Lion

Le 25 mai, lors de sa première réunion, le Conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion a élu son président. Il s'agit de Christian Bourquin, sénateur et président du Conseil régional de la région Languedoc-Roussillon. Le Président a réuni le conseil de gestion le 9 juillet, pour arrêter le règlement intérieur du Parc marin et fixer la composition de son bureau. Le conseil de gestion devra ensuite établir le plan de gestion de cette aire marine protégée.

* Poissons de l'océan Indien

L'ouvrage éponyme de Marc Taquet, directeur du centre Ifremer du Pacifique, paru pour la première fois en 2007, est réédité cette année aux éditions Quæ avec le soutien de l'Agence. Véritable bible pour les passionnés du monde sous-marin, il présente, en 1500 photographies, plus de 1200 espèces rencontrées dans l'océan Indien et en mer rouge, entre la surface et 60 mètres de profondeur. Il fournit des informations sur leur morphologie, leur biologie et leur écologie.

Directeur de la publication : Olivier Laroussinie
Rédactrice en chef : Agnès Poirret
Secrétaire de rédaction : Marie Lescroart
Ont participé à ce numéro : D. Gautier-Marit, J. Gourves
Agence des aires marines protégées : 16, quai de la Douane
BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2 - Tél. 02 98 33 87 67
www.aires-marines.fr